

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE REDESSAN

GARD

30129

Date :

Séance du **24 mai 2020**

Numéro :

L'an Deux mille vingt

et le 24 mai

à 10 heures 30 minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire****Présents** : F. AUTRAN, B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, M. BOMPARD, S. BONNET, C. CAVAILLES, A. COLSON, E. CREMONA, J. DE ALMEIDA, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, S. GRELOT, G. HANOUILLE, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, B. TELLIER, S. VEIGALIER, C. VIGO**Pouvoirs** :

L. SAUD donne pouvoir à B. BEDOS

M. T. de GOULET donne pouvoir à F. RICHARD - TRINQUIER

Absents excusés : Néant

Secrétaire(s) : Florine AUTRAN, Conseillère Municipale

Détermination du nombre d'Adjoints au Maire**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;**Considérant** que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages,

Article 1 : décide la création de 8 (huit) postes d'adjoints.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD –
TRINQUIER
Maire de REDESSAN

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
25	27	27

Date de la convocation
19 mai 2020

Date d'affichage
19 mai 2020

Objet de la Délibération

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

REÇU EN PREFECTURE

le 26/05/2020

Application agréée E-legalite.com